

Conditions Générales de Vente, de Livraison et de Paiement

1. GENERALITES

1.1. **Application** : Seules les présentes conditions générales sont d'application dans nos relations commerciales. L'acheteur est censé les accepter par le seul fait de sa commande. Les dérogations éventuelles, même figurant sur le bon de commande de l'acheteur, ne sont d'application que moyennant un accord écrit de notre part. Même dans ce cas, les présentes conditions restent d'application pour tous les points à propos desquels il n'aura pas été expressément dérogé.

1.2. **Compétence des tribunaux** : En cas de contestation relative aux contrats conclus par la société METAPOINT Srl, seul le droit belge sera d'application. Tous les litiges seront soumis exclusivement aux Tribunaux de Nivelles.

2. PRIX, OFFRES ET COMMANDES

2.1. **Prix** : Nos prix sont nets, hors TVA. Toutes taxes, droits et frais, et notamment les frais stipulés à l'article 3, sont à charge de l'acheteur.

2.2. **Offres** : Les prix, même communiqués oralement, ne nous engageant qu'après confirmation écrite de notre part. La validité des offres est limitée à 30 jours. Toutes les offres de prix sont basées sur les tarifs en vigueur à ce moment. Nous nous réservons expressément le droit d'adapter les prix aux tarifs en vigueur le jour de la commande.

2.3. **Commandes** : Une commande remise par lui engage l'acheteur, mais ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part. Si, après exécution de commandes antérieures, il s'avère que le stock est insuffisant, nous nous réservons expressément le droit de suspendre ou de n'exécuter que partiellement la commande. En cas d'annulation de la commande, l'acheteur est redevable d'un dédommagement forfaitaire de 25 % de sa valeur, avec un minimum de 50 euros.

3. LIVRAISON

3.1. **Risque** : Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur, même dans le cas où la livraison se fait franco par nos soins.

3.2. **Délai de livraison** : Les délais de livraison ne sont indiqués qu'à titre informatif et n'engagent pas le vendeur. Les retards de livraison ne peuvent donner droit ni à une demande d'indemnité, ni à une résolution du contrat.

3.3. **Frais d'exécution** : Les livraisons se font franco pour les commandes supérieures à 300 euros. Pour toute autre livraison, une intervention forfaitaire pour frais de transport d'un minimum de 15 euros sera facturée.

3.4. **Enlèvement** : Si l'acheteur ne procède pas à l'enlèvement des marchandises à la date indiquée, nous nous réservons le droit, après l'expiration d'un délai de quinze jours, de considérer le contrat comme résilié et cela sans mise ne demeure préalable. La conservation des marchandises se fait aux risques de l'acheteur.

4. RETOUR

Les marchandises vendues ne sont ni reprises, ni échangées. Des exceptions peuvent être faites avec notre accord écrit et préalable. Dans ce cas, il sera fait une déduction pour frais administratifs d'un montant de 85 euros. Le retour doit s'effectuer franco.

5. RECLAMATIONS ET GARANTIE

5.1. **Réclamations** : Toutes les réclamations au sujet de la livraison ou de la facture doivent, sous peine de nullité, nous être soumises par écrit dans les huit jours suivant respectivement la date de livraison ou de réception de la facture. Les marchandises qui font l'objet d'une réclamation doivent rester à notre disposition pour contrôle; elles seront considérées comme acceptées par le client si elles ne sont plus identifiables ou déjà mises en œuvre.

5.2. **Garantie** : La garantie est limitée à tout dommage constaté par notre transporteur au moment de la livraison. La responsabilité de produit se limite à la responsabilité déterminée par le fabricant. En tout état de cause, notre responsabilité est limitée à la valeur des marchandises. Nous ne serons responsables pour quelque dommage indirect ou secondaire que ce soit.

5.3. Lors de la vente de programmations, logiciels, domotique, nous n'engageons qu'une obligation de moyens, jamais une obligation de résultat. C'est pourquoi, avant d'introduire toute commande, l'acheteur doit nous fournir une analyse écrite et détaillée de ses exigences et de ses attentes. Ensuite un cahier des charges pour chaque transaction sera rédigé, et le contrat ne pourra être considéré comme conclu qu'après que les conditions du cahier des charges soient confirmées par écrit de notre part. Ces conditions constituent le contrat entre le client et la société METAPOINT Srl et délimitent en même temps notre obligation d'information.

Les conseils prodigués demeurent sans aucun engagement et n'entraînent aucune responsabilité de notre part.

6. EMBALLAGE SPECIAL

Tous les emballages spéciaux (palettes, conteneurs, ...) restent notre propriété et sont mis gratuitement à la disposition du client pendant une période de 6 mois, qui commence à la fin du mois de livraison. Si l'emballage n'est pas retourné dans la période mentionnée ci-dessus, il sera facturé au client avec numéro du bon de commande.

7. PAIEMENTS

7.1. **Délais de paiement** : Toutes les factures sont payables au siège de la société METAPOINT Srl, sauf si un arrangement a été pris. La date d'échéance est celle qui est indiquée sur chaque facture. Tout dépassement d'une date d'échéance convenue entre parties entraîne le recouvrement immédiat de toutes les factures non encore échues. En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de mettre fin aux livraisons, prestations et services et de considérer, de plein droit et sans aucune mise en demeure, le contrat comme résilié pour son intégralité ou pour la partie qui n'a pas encore été exécutée.

7.2. **Intérêts** : En cas de non-paiement de la facture endéans le délai fixé, il sera de plein droit porté en compte et sans aucune mise en demeure un intérêt au taux légal de **2,0%** (Avis publié au Moniteur belge du 14/01/2019), à compter de la date d'échéance de la facture jusqu'à la date de réception du paiement.

(Loi du 02 Août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, transposant la directive 2000/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000).

7.3. **Indemnités** : En cas de non-paiement de la facture endéans le délai fixé, son montant sera augmenté, de plein droit et sans mise en demeure, de 15 % avec un minimum de 150 euros à titre de dédommagement forfaitaire, par des frais extrajudiciaires sans préjudice des frais de justice et des intérêts de retard.

8. RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à réception du paiement intégral.

9. COMPENSATION

La compensation des dettes et des créances existant entre l'acheteur et le vendeur se produit de plein droit.